

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CHARTRE DE MOBILISATION POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS : LA MISE EN MOUVEMENT DES SYNDICS SE DEPLOIE EN NORMANDIE

À l'occasion des Assises Normandes de l'immobilier, se tenant à Deauville le 6 novembre, de nouveaux syndics professionnels ont signé la charte de mobilisation pour la rénovation énergétique des copropriétés portée par le Plan Bâtiment Durable.

Paris, le 9 novembre 2015

Le 6 novembre, c'est dans le cadre des Assises Normandes de l'Immobilier, organisées à Deauville par la chambre FNAIM de Normandie et réunissant la Haute et la Basse Normandie, que le Plan Bâtiment Durable a recueilli près d'une trentaine de nouvelles signatures de la charte de mobilisation pour la rénovation énergétique des copropriétés. C'est ainsi la quasi-totalité des syndics adhérents des cinq départements normands qui rejoint la démarche.

C'est en présence de Jean-François Buet, Président fédéral de la FNAIM, et Briec Legay, Président de la région FNAIM Normandie, que ces syndics se sont engagés à promouvoir les enjeux de la transition énergétique et à la réalisation d'audits énergétiques ambitieux à l'occasion des prochaines assemblées générales de copropriété.

Une mise en mouvement de la filière qui se déploie sur l'ensemble du territoire

Cette nouvelle déclinaison régionale confirme l'intérêt et l'engagement des acteurs de la filière sur l'ensemble du territoire. Lancée le 24 mars 2015 à Paris, cette charte de mobilisation portée par le Plan Bâtiment Durable recueille désormais plus de 170 signatures.

Une démarche volontaire d'information et d'action pour la rénovation énergétique des copropriétés

Avec plus de 8,5 millions de logements en copropriété au niveau national, la rénovation énergétique de ce segment du parc résidentiel constitue un enjeu majeur pour la mise en œuvre des objectifs d'efficacité énergétique dans le secteur du Bâtiment.

Par leurs signatures, les syndics déclarent s'engager dans l'accompagnement de leurs membres afin que soit lancé un processus volontaire et coordonné de rénovation énergétique des immeubles collectifs en copropriété. Ils s'engagent également à informer les syndicats de copropriétaires des enjeux de la rénovation énergétique et de l'amélioration générale de la copropriété et proposer de manière anticipée la réalisation des audits énergétiques ou DPE collectifs obligatoires.

Contact presse

Anne-lise Deloron-Rocard
01 40 81 33 05 / 06 59 46 99 00
anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr
www.planbatimentdurable.fr